

Compte rendu de la séance du 18 mai 2018

Présents : *M. BONNET Bernard, Mme BRUNON Hélène, M. BAREL Thierry, M. FAVERJON Philippe, M. PERRIN David, M. FOURNIER Jean-Michel, Mme BARD-SAMUEL Ingrid, Mme MOLLARET Françoise, M. PATOUILLARD Cédric, Mme FAURE Murielle. M. MAYET Iwan.*

Excusés : *Mme. RODRIGUEZ Frédérique, M. REYMONDON Frédéric, M. MOUSSU Stéphane, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Elisabeth, Mme MERLE Anne-Marie, Mme LE GALL Martine.*

Secrétaire de la séance : David PERRIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers absents ce soir.

Adhésion à la plateforme d'instruction des autorisations de droit des sols SEM (DE 2018_030)

Monsieur MAYET, Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que le SIEL va cesser l'instruction des dossiers d'autorisation des droits du sol, de nombreuses communes faisant instruire leur dossier par le biais de leur intercommunalité. Il est donc proposé d'adhérer à la plateforme de Saint-Etienne Métropole qui se substituera à celle du SIEL à compter du 1er juillet prochain. Il rappelle que la délivrance des actes reste du seul ressort du Maire.

La plateforme ADS sera chargée de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter de la transmission de la demande par la commune jusqu'à la transmission de la proposition du projet de décision au Maire :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables

Une convention d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, ci-jointe, précise le champ d'application, les missions respectives de la commune et de la plateforme, les modalités d'organisation matérielle, les dispositions financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la plateforme mise en place par SEM, et approuve la convention présentée, précisant notamment les modalités de fonctionnement et de financement du service ADS.

Choix du prestataire de service pour la restauration scolaire et extrascolaire (DE 2018_031)

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour le renouvellement du prestataire pour la cantine scolaire. Ce marché débutera à compter de la rentrée prochaine. Les services de Saint-Etienne Métropole ont accompagné la commune pour la réalisation des pièces du marché (CCAP, CCTP, RC...). 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Suite à l'analyse de ces offres et dans le cadre des règles fixées dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Newrest Coralys.

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise Newrest Coralys à l'unanimité

Choix de l'entreprise pour la réfection de la couverture du toit de l'ancienne caserne/chapelle (DE 2018 032)

Monsieur FOURNIER, 1er Adjoint, fait part d'une consultation lancée afin de procéder au changement de la couverture du toit de l'ancienne caserne/chapelle. 4 entreprises ont été sollicitées ; 3 ont répondu. Il propose de retenir le devis de l'entreprise Dufour Bois, le moins disant, pour un montant de 17124,34 euros HT soit 20 549,21 euros TTC. Ce choix est validé par l'organe délibérant.

Modification délibération DE 2016 061 amortissement fonds de concours SIEL travaux chemin de Chabannes (DE 2018 033)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 30 septembre 2016 sur les travaux de Dissimulation réseaux secs - Chemin de Chabannes.

Suite à la réalisation des travaux, le montant à la charge de la commune s'avère inférieur à celui initialement prévu : 3 335,28 € contre 6 288 €. Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération n°DE_2016_061 et de ne pas amortir ce fonds. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Subvention à l'Union Départementale des DDEN de la Loire (DE 2018 034)

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale de la Loire. Il propose de verser la somme de 30 euros. La subvention est attribuée.

Tarifs du centre de loisirs du mercredi (DE 2018 035)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée prochaine 2018-2019. A ce titre, et afin d'apporter un service aux familles, il propose la création d'un centre de loisirs pour la journée du mercredi.

Sur proposition de la commission, il propose d'adopter les tarifs suivants :

QF	Inf. à 400	de 400 à 700	de 700 à 1200	Sup. à 1200
tarif journée	7,00 €	10,00 €	13,00 €	16,00 €
Demi-journée sans repas	3,50 €	5,00 €	6,50 €	8,00 €
Demi-journée avec repas	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €

Pour les enfants extérieurs à la commune, le tarif appliqué sera de 22 euros la journée. Si la commune dont est issue l'enfant est signataire d'une convention avec Saint-Maurice-en-Gourgois, le coût sera réduit en fonction de la participation de sa commune ou de la collectivité compétente. Le Conseil approuve ces tarifs à l'unanimité.

Tarifs du centre de loisirs périscolaire (DE 2018 036)

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de créer de nouveaux tarifs pour les familles extérieures à la commune concernant le centre de loisirs périscolaire (garderie). Sur proposition de la commission, il propose les tarifs suivants en fonction du quotient familial :

QF	Inférieur à 400	De 400 à 700	De 700 à 1200	Supérieur à 1200
Le ¼ heure	0,60€	0.65€	0.70€	0.75€

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Tarifs des centres de loisirs extrascolaires (DE 2018 037)

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs journées au centre de loisirs des petites et grandes vacances. Pour les enfants résidant à Saint-Maurice, la grille proposée en fonction du quotient familial est la suivante :

QF	Inf. à 400	de 400 à 700	de 700 à 1200	Sup. à 1200
tarif journée	7,00 €	10,00 €	13,00 €	16,00 €

Pour les enfants extérieurs à la commune, le tarif appliqué sera de 22 euros la journée. Si la commune dont est issue l'enfant est signataire d'une convention avec Saint-Maurice-en-Gourgois, le coût sera réduit en fonction de la participation de sa commune ou de la collectivité compétente. Ces tarifs sont également approuvés à l'unanimité.

Décision modificative :

Afin de régulariser une erreur sur le budget primitif, il est proposé au Conseil de prendre une décision modificative afin d'équilibrer les opérations d'ordres pour un montant de 4 000 euros. Cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

-Mme. BRUNON et Mme. MOLLARET évoquent la commission sociale : le règlement intérieur des centres de loisirs est en cours d'actualisation. Le bilan du centre de loisirs de Pâques est positif tant au niveau de la fréquentation que qualitativement.

Les modalités de remplacement des agents ayant des absences inférieures à 1 semaine ont été validées.

Les permanences du Relais assistantes maternelles à Saint-Maurice voient une belle fréquentation.

Commission habitat de SEM :

-M. MAYET fait part du travail de cette commission : une information est faite sur le Programme d'intérêt Général qui permet des financements pour la rénovation de certains bâtiments pour les propriétaires bailleurs ou occupants. Une plaquette est à disposition en Mairie. M. MAYET évoque également le PLH qui ouvre droit à 48 logements nouveaux sur la commune pour une période de 6 ans. La mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est également lancée ; un travail de concertation avec l'ensemble des communes est initié.

-M. BONNET fait part de la réunion avec SEM sur l'évaluation du pôle de proximité Ondaine. Le travail et la collaboration apparaissent comme très satisfaisants.

Informations :

*Prochain Conseil Municipal le mercredi 4 juillet à 20h

*Commission Communale des Impôts Directs le 5 juin à 9h00